

COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET MONETAIRE
DE L'AFRIQUE CENTRALE

ECOLE INTER-ETATS DES DOUANES

DIRECTION GENERALE

DIRECTION DE LA FORMATION,
DU PERFECTIONNEMENT,
DES EXAMENS ET CONCOURS



AVIS DE CONCOURS N° 02/2021

(Treizième édition des Concours d'entrée à l'EIED/CEMAC pour la formation des Agents de Constatation et des Contrôleurs des Douanes du 16 octobre 2021 pour le Cameroun, la Centrafrique, le Congo et le Gabon)

L'Ecole Inter-Etats des Douanes de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (EIED/CEMAC) est une Institution Spécialisée de la Communauté chargée de la Formation des agents des Douanes.

Au titre de l'année académique 2021-2022, l'EIED/CEMAC lance un avis de concours au Cameroun, en Centrafrique, au Congo et au Gabon pour la formation des agents ci-après :

- Agent de Constatation des Douanes (10 mois de formation) ;
- Contrôleur des Douanes (11 mois de formation).

La formation a lieu à DJIBLOHO en Guinée Equatoriale.

1. Du nombre de places réservées à chaque Etat :

- Cinq (05) places pour les agents de constatation de douanes;
- Cinq (05) places pour les contrôleurs des douanes.

Les cinq (05) premiers candidats de chaque niveau ayant obtenu une moyenne égale ou supérieure à 10/20 sont retenus.

N.B : Le candidat ayant obtenu une moyenne égale ou supérieure à 10/20 et qui n'a pas été retenu pour raison de quota, peut s'inscrire à la formation à titre privé moyennant paiement des frais de scolarité (voir Note de Service N° 157/CEMAC/EIED-DG-AC du 27/07/2021). Ainsi, Il sera tenu compte de l'ordre de classement des candidats pour être acceptés car le nombre de place disponible est de cinq (05) par niveau à partager avec les candidats externes. La demande d'inscription du candidat adressée à l'EIED/CEMAC, doit se faire dans

les dix (10) jours suivant la date de la publication des admissibles (mail : eied.cemac@gmail.com ; ou : contact@eied-cemac.org).

Pour la République du Cameroun, le fonctionnaire candidat qui voudrait s'inscrire en privé doit obligatoirement être accrédité par l'Etat.

2. Du niveau des Candidats

Le concours concerne les Fonctionnaires de l'Administration des Douanes qui sont au grade de Préposé et Agent de Constatation ou autres appellations utilisées dans les Etats.

3. Des conditions à remplir par le candidat

- Être apte et ressortissant de la CEMAC ;
- Être présenté par son Etat à travers la liste émanant de la Direction Générale des Douanes ;
- Être de la catégorie immédiatement inférieure avec une ancienneté compatible pour l'Etat au grade qui sera conféré après la formation pour le Fonctionnaire.

4. Des pièces à fournir

Chaque dossier de candidature doit comprendre les pièces ci-après :

- Une demande manuscrite adressée au Directeur Général de l'Ecole Inter-Etats des Douanes sous couvert du Directeur Général des Douanes de l'Etat concerné ;
- Une fiche de renseignement (à retirer à la Direction Générale des Douanes) avec photo d'identité ;
- Une copie légalisée d'acte de naissance ;
- Un certificat médical datant de moins de trois (03) mois ;
- Un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;
- Un certificat de nationalité ;
- Une copie légalisée d'une pièce d'identité ou toute autre pièce tenant lieu ;
- Une copie légalisée et certifiée du diplôme ;
- Une copie d'arrêté d'intégration pour les Fonctionnaires ;
- Un reçu de paiement des frais d'inscription fixés à 10.000 F.CFA.

La date limite du dépôt des dossiers auprès des Administrations douanières est fixée au jeudi 14 octobre 2021.

La recevabilité des dossiers des candidats relève de la compétence de l'Administration Douanière de chaque Etat.

Les Administrations douanières respectives remettent l'ensemble des dossiers des candidats, les listes en support papier et électronique (clé USB), ainsi que les frais d'inscription au délégué de l'EIED/CEMAC dès son arrivée pour la supervision des concours.

5. Des épreuves des Concours

Les candidats composent dans une matière de culture générale (coefficient 1) et une matière douanière (coefficient 4).

6. Du déroulement des Concours

Les superviseurs des Concours quittent leur lieu de résidence cinq (05) jours avant **la date des épreuves prévue pour le samedi 16 octobre 2021** dans tous les Etats membres de la CEMAC.

La vérification d'entrée dans la salle le jour des concours pour chaque candidat, se fait sur la base de sa pièce d'identité et de sa fiche de renseignement comportant la photo.

Les copies de concours sont remises aux superviseurs dès la fin des épreuves.

Il est demandé aux Administrations Douanières et aux Représentants de la CEMAC sur place dans le Pays, de tout mettre en œuvre pour que l'organisation des Concours garantisse l'objectivité des résultats.

Le retour des superviseurs est prévu dès la fin des épreuves.

7. De la publication des résultats

Les copies des candidats sont corrigées à l'Ecole Inter-Etats des Douanes de la CEMAC sise à Djibloho en Guinée Equatoriale.

Les résultats sont publiés le 26 novembre 2021.

Les admis feront l'objet de contre visites médicales avant le début de la formation par le médecin de l'Ecole et les malades dont l'état

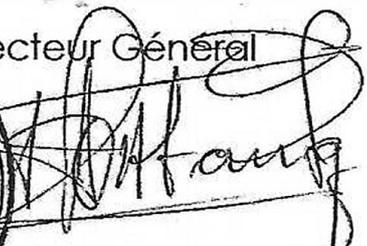
perturberait la formation se feront remplacer par les candidats figurant sur la liste d'attente.

8. D'autres dispositions

Les frais d'inscription servent à payer les dépenses liées à l'organisation des concours.

Fait à Djibloho, le 27 JUIL 2021

Le Directeur Général



Petero NDONG OWONO ABANG

